

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 décembre 2025	N° 2025-633

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PEScina à partir 16h32
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1113722-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025
--

	Conseil du 5 décembre 2025	<i>Délibération</i>
	Pôle territorial de Bordeaux	N° 2025-633

**BORDEAUX - Marché subséquent n°2024-E0156M à l'accord-cadre n°2021-E0318M
relatif au réaménagement des trottoirs cours Maréchal Juin à Bordeaux - Protocole
transactionnel - Décision - Autorisation**

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le groupement NGE ROUTES SAS – GUINTOLI – SPIE BATIGNOLLES MALLET - EHTP a été déclaré attributaire du marché subséquent n°2024-E0156M relatif au réaménagement des trottoirs cours du Maréchal Juin à Bordeaux dans le cadre de l'accord cadre n°2021-E0318M-01.

Le marché a été notifié le 8 juillet 2024. Il consiste en un marché subséquent d'un montant de 1 130 411,48€ HT, soit 1 356 493,78€ TTC (TVA 20% : 226 082,30€).

L'acte d'engagement prévoit une durée d'exécution de 9 mois à partir de la date de début d'exécution survenue le 16 juillet 2024. La date de fin d'exécution initiale du marché était donc le 15 avril 2025 au plus tard. Le marché prévoyait la mise en œuvre d'un matériau biosourcé sur certaines surfaces.

Ce matériau ne pouvait être mis en place que dans des conditions climatiques particulières, comme indiqué à l'article 2 du chapitre II « Modalités d'exécution » du cahier des clauses techniques particulières du marché : « La mise en œuvre du matériau biosourcé s'effectuera dans les conditions climatiques optimales nécessaires à son application ».

Cependant, les conditions météo permettant d'appliquer la dernière couche de revêtement des trottoirs n'ont pas été réunies en raison de plusieurs jours consécutifs de pluie. Les conditions météo n'ont été favorables qu'à la fin du mois de mai.

Les ordres de service d'interruption ou de prolongation du délai contractuel nécessaires pour couvrir la période d'exécution du chantier n'ont pas été réalisés.

De ce fait, la dernière situation présentée par l'entreprise est en dehors de la période d'exécution du marché.

L'entreprise a réalisé ces travaux au mois de mai et Bordeaux Métropole ne conteste pas leur réalisation.

Le montant des travaux réalisés sur la période allant du 16/04/2025 au 31/05/2025 s'élève à 258 700,34€ HT, soit 310 440,41€ TTC.

Bordeaux Métropole a présenté le projet d'atterrissage financier et de protocole transactionnel au mandataire le 8 octobre 2025. Le mandataire a fait part de son accord sur le projet de protocole par courrier électronique le 9 octobre 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L. 2197-5 du Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le règlement définitif du solde relatif à l'exécution du marché subséquent n°2024-E0156M, qui a pour objet le réaménagement des trottoirs cours Maréchal Juin à Bordeaux entre la rue de Belfort et la rue François de Sourdis, nécessite la signature d'un protocole transactionnel entre Bordeaux Métropole et le groupement titulaire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la transaction ci-annexée afin de régler définitivement le solde de tout compte relatif à l'exécution du marché subséquent n°2024-E0156M au groupement NGE ROUTES SAS – GUINTOLI – SPIE BATIGNOLLES MALLET - EHTP.

Article 2 : d'autoriser le paiement de la somme de 310 440,41€ TTC à l'entreprise titulaire au titre de cette même transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------